



MRC DE
CHARLEVOIX-EST

*Territoire
d'émotions*
4 saisons

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
APPEL DE PROJETS INTERCULTURELS
DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

(liée au plan d'action en immigration de la MRC)

www.mrccharlevoixest.ca

Adoptée le 28 mai 2024



Appel de projets interculturels



Territoire d'application

La politique d'appel de projets interculturels s'applique à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est. Pour être admissible, un projet doit donc notamment être réalisé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est en plus de respecter les critères énumérés dans la politique.



Admissibilité des organismes

Organismes admissibles

- Les organismes municipaux et les communautés autochtones;
- Les coopératives, à l'exception des coopératives du secteur financier;
- Les organismes à but non lucratif;
- Les groupes ou individus souhaitant déposer un projet pourront s'associer à un organisme admissible qui sera délégataire du financement. Par ailleurs, une résolution écrite de l'organisme admissible devra être obtenue.



Admissibilité des projets

Les projets admissibles doivent directement s'inscrire dans les objectifs et les initiatives visés dans le cadre du plan d'action en immigration adopté par la MRC. Ce plan d'action est disponible dans la section « Documents à télécharger » du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

Processus d'analyse

Lors du dépôt de votre demande, vous devrez obligatoirement fournir les documents suivants :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé;
- Le plan de projet;
- La résolution autorisant le porteur de projet à déposer la demande et à signer le protocole d'entente et les documents y afférents;
- Tout autre document pouvant faciliter l'étude de la demande (lettre d'appui, confirmation de partenariat, plan de visibilité, soumission, etc.);
- Une fois le projet réalisé, vous devrez remplir le document de reddition de compte disponible sur le site Internet de la MRC sous l'onglet « Aides financières » et le transmettre au chargé de projet en immigration dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réalisation. Des factures et des preuves de paiement devront également être fournies.

Analyse de la demande

Une fois tous les documents déposés et le formulaire de dépôt signé, une première vérification sera effectuée auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec afin de s'assurer que le projet est admissible. Un sous-comité effectuera par la suite une analyse du dossier en vertu des critères mentionnés dans la section suivante. Ce sous-comité sera composé de membres siégeant au sein du comité de suivi encadrant le processus de mise en œuvre du plan d'action. Des recommandations quant à l'admissibilité du projet et au montant de l'aide financière recommandée seront par la suite soumises au conseil des maires pour approbation.

Critères d'analyse

Lors de l'analyse du projet, le sous-comité aura à considérer les éléments suivants :

- Niveau de concordance avec les objectifs et les moyens d'action identifiés dans le cadre du plan d'action en immigration de la MRC;
- Impact en matière de rapprochement interculturel;
- Valorisation et rayonnement de l'immigration et de la diversité;
- Impact en matière d'attraction, accueil, d'intégration, d'enracinement et de pleine participation des personnes immigrantes.

1. Attraction

Action exercée sur les êtres animés par quelque chose (lieu, milieu, élément, etc.) qui les attire, faire en sorte que des personnes immigrantes développent un intérêt envers la MRC et soient attirées par le territoire de Charlevoix-Est.

2. Accueil

Action et manière d'accueillir, de recevoir quelqu'un, quelque chose, la manière dont les nouveaux arrivants sont pris en charge/accompagnés lors de leur arrivée (faire connaître les différents services, les différentes ressources, les orienter au bon endroit, etc.).

3. Intégration

Assimilation (d'un individu, d'un groupe) à une communauté, à un groupe social, action d'intégrer, processus qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social.

4. Enracinement

Action de s'enraciner, fait, pour quelqu'un, de ressentir un attachement profond pour quelque chose (un groupe), d'avoir des liens étroits avec quelque chose, en lien avec le sentiment d'appartenance.

5. Pleine participation

La pleine participation réfère à un idéal d'engagement de tous les membres de la société dans les sphères de la vie collective. Elle est le reflet d'une conjugaison réussie des capacités et aspirations individuelles avec les dispositions sociétales optimales. Il s'agit d'un idéal à atteindre.

Nous vous invitons à communiquer avec
le chargé de projet en immigration au
infofinancement@mrccharlevoixest.ca
ou au 418 439-3947, poste 5910

MRC de Charlevoix-Est
Mission développement Charlevoix
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1

MISSION DÉVELOPPEMENT
CHARLEVOIX